

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 216 000 euros HT
Référence :	20267AA
Date de mise en ligne :	Le jeudi 16 juillet 2026 à 15:30:02
Date de clôture :	Le vendredi 18 septembre 2026 à 12:00:00
Titre :	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Grandpré (08250)
Descriptif :	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Grandpré (08250)

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 9 Posée le 05/08/2026 à 16:08:46

Bonjour,

A quoi correspond le découpage par tranches?

Si l'objectif de la tranche ferme est de concrétiser la faisabilité budgétaire et architecturale du projet, ne faudrait-il pas la limiter à l'AVP(soit APD)?

Répondue le 06/08/2026 à 08:59:17

Bonjour,

Nous restons sur le découpage en tranche telle qu'il a été présenté.

La phase AVP - on le constate - présente souvent encore des zones de floues techniques et financières parfois importantes, le maître d'ouvrage veut s'assurer de pouvoir se positionner sur un projet abouti techniquement et financièrement.

Cdt,

Question n° 8 Posée le 05/08/2026 à 16:01:12

Bonjour,

Dans le CCTP il est stipulé que le titulaire est en charge de réaliser les pièces administratives du DCE (AE, RC, CCAP,...)

Confirmez-vous cette demande?

Répondue le 06/08/2026 à 08:58:23

Bonjour,

oui, la gestionnaire de la commande publique de l'EPCI aura un rôle d'appui et de contrôle des pièces administratives.

Cdt,

Question n° 7

Posée le 05/08/2026 à 15:20:10

Bonjour,

Est-ce que la sous-traitance avec les bureaux d'études est acceptée?

Répondue le 05/08/2026 à 16:04:52

Bonjour,

la sous-traitance est acceptée.

Si un candidat envisage de sous traiter une partie des prestations, il doit l'indiquer dans son offre et fournir le DC4 accompagné des pièces de candidature du sous traitant également.

Cdt,

Question n° 6

Posée le 05/08/2026 à 15:15:17

Bonjour,

Sauf erreur de visionnage, le dossier ne comporte pas de DPGF.

Merci

Répondue le 05/08/2026 à 15:58:05

Bonjour,

le document vient d'être ajouté sur la plateforme.

Nous vous remercions pour le signalement et invitons l'ensemble des candidats à télécharger le DPGF afin de présenter leur offre.

Cdt,

Question n° 5

Posée le 31/07/2026 à 13:59:22

Bonjour,

Dans l'acte d'engagement relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Grandpré, la partie « Acceptation de l'offre », réservée à l'acheteur, mentionne un marché concernant « l'aménagement d'une déchèterie intercommunale et d'un bâtiment administratif », au point 8.2.

Pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit d'une erreur matérielle et nous indiquer si un acte d'engagement rectifié sera publié sur la plateforme ?

Répondue le 03/08/2026 à 16:55:07

Bonjour,

nous confirmons l'erreur matérielle et avons procédé au remplacement du document dans le dossier de consultation.

Nous vous invitons à le télécharger de nouveau.

Cdt,

Question n° 4

Posée le 27/07/2026 à 12:21:42

Bonjour,
Pourriez-vous svp indiquer si le Bureau d'études peut être Mandataire du groupement? Merci

Répondue le 04/08/2026 à 08:51:37

Bonjour,

rien n'empêche un bureau d'études d'être le mandataire du groupement.

L'important est que la composition du groupement comble toutes les compétences nécessaires à la bonne réalisation du marché.

Cdt,

Question n° 3

Posée le 23/07/2026 à 11:51:25

Bonjour,

Pourriez-vous nous indiquer précisément les compétences attendues ? En plus des compétences classiques structure, fluides, thermiques, électricité... faut-il prévoir un BET acoustique, VRD, autre ?

Vous remerciant de votre réponse.

Bien cordialement.

Répondue le 24/07/2026 à 08:54:11

Bonjour,

Il s'agit d'un projet de construction d'un bâtiment qui accueillera des professionnels de santé. Différentes professions, avec une patientèle distincte, occuperont le bâtiment, il peut donc être utile d'avoir également une réflexion sur l'acoustique du lieu, en plus des compétences classiques attendues. Le bâtiment sera également desservi par des aménagements VRD, la gestion du stationnement étant à prendre en compte.

Cordialement

Question n° 2

Posée le 22/07/2026 à 18:57:33

Bonjour,

Pourriez-vous nous indiquer la Surface utile (SU) ou la surface de plancher (SDP) totale à construire ?

Cordialement

Répondue le 23/07/2026 à 14:52:37

Madame, Monsieur,

Au stade de la consultation de la maîtrise d'œuvre, la surface utile ou la surface totale de plancher ne sont pas déterminées. Tous les éléments programmatiques à disposition sont transcrits dans le CCTP.

Cordialement

Question n° 1

Posée le 17/07/2026 à 10:01:55

Bonjour,

Afin de permettre une comparaison équitable des offres de maîtrise d'œuvre, pourriez-vous préciser le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux qui servira de base au calcul du taux de rémunération (au sein de la fourchette annoncée de 1,0 à 1,2 M€ HT) ? Il est entendu que ce montant sera ensuite ajusté et recalé au stade de l'avant-projet,

*conformément à l'évolution du coût prévisionnel des travaux.
Vous en remerciant,
Cordialement.*

Répondue le 17/07/2026 à 13:53:10

Bonjour,

*nous vous remercions pour votre question.
Il est demandé à TOUS LES CANDIDATS de prendre 1 200 000 € ht comme enveloppe
prévisionnelle de travaux pour établir leur offre.*

Cdt,

*Léa POTTIER ROGE
Gestionnaire marchés publics*
